

Intervention du Canada
Réunions des Groupes de travail du Traité sur le commerce des armes
(15-18 février 2022)

Monsieur le facilitateur,

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier pour votre excellent travail comme facilitateur de ce groupe.

Nous souhaitons aussi féliciter l'Allemagne pour sa nomination à la présidence de la huitième Conférence des États Parties.

Dans cette déclaration, nous aborderons certains points à l'ordre du jour et ferons part des efforts continus du Canada dans la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes.

Monsieur le facilitateur,

En ce qui concerne le thème 5, soit le **Guide volontaire** :

Le Canada considère les articles 6 et 7 comme étant les principales dispositions du Traité. C'est sur cette base que nous avons été heureux de participer au processus de décortilage des concepts fondamentaux des articles 6 et 7 en fournissant nos propres interprétations. Notre participation reposait sur l'idée que le Guide volontaire reconnaît que les États parties ont la responsabilité première d'établir et de mettre en œuvre leurs systèmes de contrôle nationaux respectifs. Nous avons jugé utile que les États parties partagent des informations à l'appui de la mise en œuvre du Traité. Le Canada est heureux de voir la première ébauche de ce chapitre et remercie le facilitateur et le secrétariat pour leur travail sur ce document, ainsi que tous les États parties et autres entités qui ont participé à cet exercice.

En ce qui concerne le thème 6, soit le **Champ d'application de l'article 6** :

Puisque l'article 6 est fondamental au Traité, nous voulons signaler que le Canada a l'intention de soumettre par écrit ses perspectives quant aux questions sur le champ d'application de l'article 6.

Permettez-moi maintenant de passer à l'anglais.

Sur la question de la **mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes par le Canada** :

Le 1^{er} septembre 2019, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, qui constitue le fondement du système de contrôle national du Canada.

Ces modifications comprenaient l'intégration directe à la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* des critères d'évaluation figurant à l'article 7.1 du TCA. Reconnaissant l'importance de la lutte contre la violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, comme énoncé à l'article 7.4, le Canada a délibérément pris la décision d'accorder à ce critère le même poids et la même importance que ceux de l'article 7.1.

En outre, le Canada a intégré le concept de « risque prépondérant », connu dans notre législation sous le nom de « risque sérieux ». Ainsi, s'il existe un risque sérieux de l'une des conséquences négatives énumérées à l'article 7.1 et à l'article 7.4, la ministre des Affaires étrangères, qui est chargée de la délivrance des licences d'exportation et de courtage, est tenue de refuser la demande de licence.

Nous avons considéré l'adhésion au TCA comme étant une occasion de renforcer encore davantage la rigueur de nos contrôles commerciaux et avons donc choisi d'appliquer les critères du TCA et le test du risque sérieux non seulement à

l'exportation et au courtage proposés des articles du TCA, mais aussi à tous les articles militaires et à double usage.

Comme nous l'avons mentionné lors de la dernière Conférence des États parties, dans le *Rapport sur les exportations de marchandises militaires* de 2020 du Canada que nous avons déposé devant notre Parlement, nous avons indiqué que le Canada avait refusé cinq demandes de licences cette année-là, car il y avait un « risque sérieux » que l'exportation proposée n'entraîne une ou plusieurs des conséquences négatives énoncées dans les critères d'évaluation du TCA. Plus précisément, ces refus ont été faits en raison d'un risque sérieux de violations graves du droit international humanitaire, de violations graves du droit international en matière des droits de la personne et d'actes graves de violence fondée sur le sexe.

Monsieur le facilitateur.

Avec ces informations, nous aimerions vous assurer et assurer la présidence de notre plein appui durant ces réunions et pour vos efforts qui nous conduiront à la huitième Conférence des États Parties.

Merci.